

Algichen

Destructeur mousses, lichens

Fiche technique

Produit destiné à éliminer les mousses, algues, lichens, verdissures et moisissures sur murs, terrasses, pierres, toits, piscines, court de tennis, ... S'utilise sur toutes les surfaces : enduits, crépis, pierres, pierres tombales, vasques, fontaines, bateaux, toitures en tuiles, éverites, ardoises, Fibrociment, chaume, shingle, terrasses, ... Utilisé également pour le traitement des eaux de piscine et des bassins de rétention. Non agressif vis-à-vis des matériaux et des peintures. Non dangereux. Ininflammable. Applications : entreprises de peintures, sociétés de ravalement, entreprises du bâtiment, sociétés de nettoyage, industries en général, services d'entretien des municipalités.

Mode d'emploi

Par contact : diluer dans de l'eau à raison d'1 litre de produit pour 2 à 4 litres d'eau.

Pulvériser sur les surfaces à nettoyer.

Laisser agir quelques heures ou quelques jours, puis nettoyer avec une machine à la haute pression, ou par brossage. 1 litre de solution permet de traiter environ 6 à 8 m².

Par injection : en goutte à goutte, à l'état pur.

Par pulvérisation : 1 à 5 litres pour 100 L d'eau en désinfection ou pour une action désodorisante 5 à 10 litres pour 100 L d'eau pour détruire les mousses et les champignons.

Par adduction : dans les bassins ne contenant ni plantes, ni poissons, 1 L pour 10 L d'eau (rémanence algistatique de 5 à 6 mois).

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

Données techniques

- Aspect : liquide incolore
- pH : 9,7 - 10,7
- Densité : 0,99 - 1,01

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme. Protéger les plantations voisines, ne pas utiliser par temps de pluie.

Stockage

Stocké à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1B.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2.

Produit biocide TP 2

Substances actives biocides : chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium, CAS : 68424-85-1, 96 g/l.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

07-07-2015 Ind. 6 ■



Z.I. La Croix-St-Pierre - 19800 EYREIN - Tél. 05 55 27 65 27 - Fax 05 55 27 66 08
contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com